



Mairie d'AUBY
Fourniture de graines, plantes à massifs,
produits phytosanitaires, engrais, sel de déneigement
Lot 2 : Fourniture de produits phytosanitaires, engrais
Avenant 1
Décision n° 2025/065/MP

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2122-22 relatif aux compétences du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Considérant que l'accord-cadre n°2023-35B Lot 2 : Fourniture de produits phytosanitaires, engrais ayant pour objet la Fourniture de graines, plantes à massifs, produits phytosanitaires, engrais, sel de déneigement a été notifié le 20 novembre 2023 à la société LHERMITTE FRERES SAS.

Considérant que dans le cadre de l'accord-cadre précité, la société LHERMITTE FRERES SAS a informé la collectivité de son changement de dénomination sociale et s'appelle désormais L.F. SAS, il convient donc de formaliser ce changement par voie d'avenant.

Considérant que cet avenant n'aura pas d'incidence financière,

Considérant que les autres clauses restent inchangées

Le Maire,

Décide

Article 1

De procéder à la signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre de Fourniture de graines, plantes à massifs, produits phytosanitaires, engrais, sel de déneigement - Lot 2 : Fourniture de produits phytosanitaires, engrais, actant le changement de dénomination sociale.

Article 2

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

AUBY, le

Christophe CHARLES,
Maire

